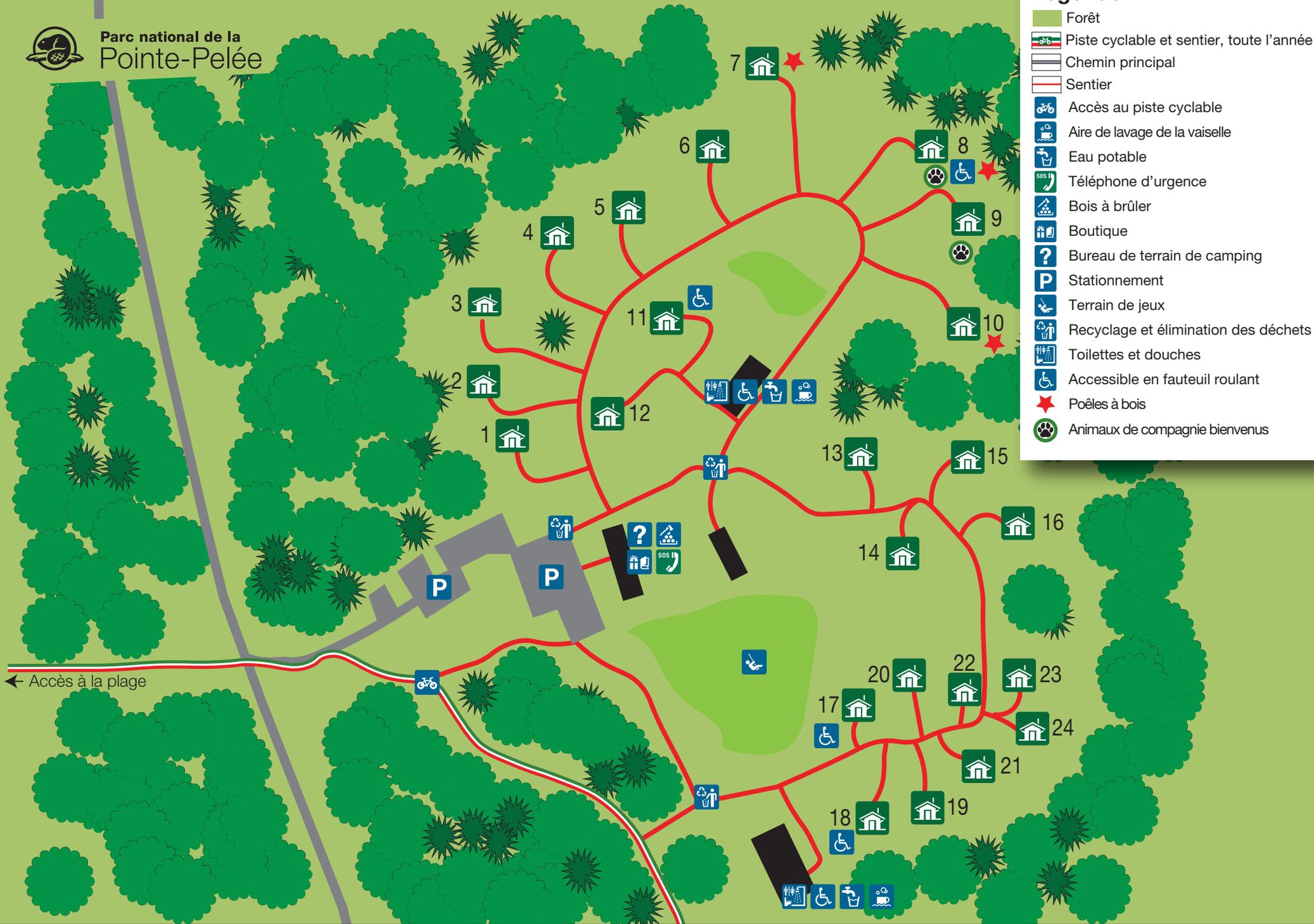




Parc national de la Pointe-Pelée



Légende

-  Forêt
-  Piste cyclable et sentier, toute l'année
-  Chemin principal
-  Sentier
-  Accès au piste cyclable
-  Aire de lavage de la vaisselle
-  Eau potable
-  Téléphone d'urgence
-  Bois à brûler
-  Boutique
-  Bureau de terrain de camping
-  Stationnement
-  Terrain de jeux
-  Recyclage et élimination des déchets
-  Toilettes et douches
-  Accessible en fauteuil roulant
-  Poêles à bois
-  Animaux de compagnie bienvenus

Nous vous souhaitons une visite **sécuritaire** et **agréable**!

Herbe à la puce

L'herbe à puce est très courante dans le parc : elle grimpe comme une vigne ou s'accroche au sol comme un arbuste. On reconnaît cette plante à ses trois folioles, d'un vert brillant au printemps et à l'été, de couleur orange brûlé à l'automne. Si vous touchez cette plante, quel que soit l'endroit (ses feuilles, sa tige, ses racines, et ce, même en hiver), vous pouvez développer une éruption cutanée grave.



« Feuilles en groupes de trois, n'y touchez pas. »

Des tiques à pattes noires sont présentes dans le parc national de la Pointe-Pelée

Il est important de vous protéger, ainsi que votre famille. Les tiques à pattes noires sont très petites et souvent difficiles à repérer. Voici quelques conseils :

- Restez sur les sentiers et évitez les longues herbes et les arbustes
- Vérifiez que vous et vos enfants n'ont pas de tiques au retour d'une promenade dans la nature
- Utilisez de l'insectifuge au DEET et portez des manches longues et un pantalon



Laissez les objets naturels là où vous les trouvez



Ramasser des objets naturels, ou même les déplacer pour s'abriter sur la plage, perturbe l'habitat de certaines espèces parmi les plus vulnérables. Laissez le bois de grève là où il se trouve, ne ramassez pas de bois pour le feu et ne rapportez pas à la maison de cailloux, de plumes, de coquillages ou d'autres objets du genre.

Du bois de chauffage et du bois d'allumage sont disponibles à l'achat au magasin du camp.

La nature au naturel



- Veuillez ne pas nourrir les animaux sauvages
- La nourriture doit être rangée
- Veuillez ne pas perturber ou détruire l'habitat de la faune dans le casier à provisions à l'épreuve des animaux sauvages